



RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité

Le Recteur de Région Académique
Recteur d'Académie
Chancelier des Universités
Directeur Académique des Services de l'Éducation
Nationale

Arrêté d'ouverture de la session et du registre d'inscription à l'examen visant à l'attribution du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique - session 2025.

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique.
Vu la circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015 parue au bulletin officiel n° 30 du 23 juillet 2015.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Une session d'examen en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) destiné aux enseignants du second degré est autorisée pour l'année 2025.

ARTICLE 2 :

Le registre des inscriptions est ouvert **du lundi 30 septembre 2024 au lundi 28 octobre 2024** inclus.
Le retrait des dossiers d'inscription se fera à partir du 30 septembre 2024 auprès de l'accueil de la Division des Examens et Concours située, place Léopold Héder, à Cayenne, ou en ligne à l'adresse suivante : <https://www.ac-guyane.fr/certificat-d-aptitude-aux-fonctions-de-formateur-academique-caffa-121567>.

Ce dossier, dûment complété devra être déposé à la même adresse au plus tard **le lundi 28 octobre 2024** avant 12h00 ou minuit si confié aux services postaux (cachet de la poste faisant foi). Ces dates sont impératives et aucune dérogation ne sera accordée.

ARTICLE 3 :

Les rapports d'activité ainsi que les mémoires devront être transmis par mail sous format PDF au plus tard **le lundi 14 avril 2025**.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général d'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

À Cayenne, le 15 juillet 2024

Pour le recteur et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint
Le Recteur
Directeur de l'Expertise et des Fonctions Support

Bruno PIERRE-LOUIS